

 Former des bâtisseurs d'avenir.	FORMULAIRE	Code : CS-FOR-002
	CONVENTION DE STAGE	Version : 00 DC : 07/09/2024

CONVENTION DE STAGE <i>Etudiant de l'ESUP-JEUNESSE effectuant son stage dans une Structure</i>

ENTRE :

L'Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE), établissement d'enseignement supérieur privé, autorisation n° 2008/236/MESSRS/SG/DGERS/DEPR, 06 BP 9223 Ouagadougou 06, tél. (00) 226 25 36 56 00 / 63 00 30 96; www.esupjeunesse.com représenté par son **Responsable de la coopération, de l'insertion et de la formation continue, Monsieur YARO Adam (51 52 26 27)**
Ci-après désigné par « **ESUP-JEUNESSE** »

ET

.....numéro RCCM :
....., domiciliée à
.....BP.....-tél.(226).....
Email....., représentée par son.....**Monsieur**.....
Ci-après désigné (e) par « **l'Organisme ou Structure d'Accueil** »

ET

Monsieur, Tel : **(+226)**,
de nationalité, étudiant régulièrement inscrit en
optionà l'Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE) à Ouagadougou au Burkina Faso.
Ci-après désigné(e) par le/la « **Stagiaire** »
Ci-après désignés collectivement les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJECTIF DU STAGE

Ce stage de formation a pour but essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement délivré par l'ESUP-JEUNESSE.

ARTICLE 2 : DUREE ET DEROULEMENT DU STAGE

Le stage débutera du -----/-----/----- au -----/-----/-----.
Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prorogation de stage faite à la demande de la Structure d'Accueil ou du stagiaire sous réserve de l'accord des services académiques de l'ESUP-JEUNESSE.

Le lieu de stage se situe à au :
le sujet de stage.....

	FORMULAIRE	Code : CS-FOR-002
	CONVENTION DE STAGE	Version : 00 DC : 07/09/2024

Au titre du présent stage, le stagiaire est soumis à la durée hebdomadaire de travail en vigueur dans la Structure d'Accueil.

ARTICLE 3 : FIN DU STAGE – RAPPORT – SOUTENANCE – EVALUATION

A l'issue du stage, la Structure d'Accueil s'engage à :

- Délivrer une attestation précisant la nature et la durée du stage ;
- Fournir à l'ESUP-JEUNESSE une appréciation sur le travail réalisé, les performances et le comportement du stagiaire suivant la fiche d'évaluation fournie à cet effet ;
- Remettre une copie de la fiche d'évaluation au stagiaire ;
- Envoyer la fiche originale remplie au service stage et placement de ESUP sous pli fermé.

De son côté, le stagiaire devra fournir un rapport ou un mémoire de stage à son Maître de stage et à l'ESUP-JEUNESSE suivant le règlement pédagogique, sous format papier et numérique.

Les travaux pourront être présentés au cours d'une soutenance suivant le règlement des études de l'ESUP.

ARTICLE 4 : STATUT DU STAGIAIRE – ENCADREMENT

4.1 STATUT DU STAGIAIRE

L'étudiant – stagiaire pendant la durée du stage demeure étudiant de l'ESUP-JEUNESSE qui le suit régulièrement à travers le service de stage.

La Structure d'Accueil désigne un Maître de stage chargé d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage.

4.2 ENCADREMENT

La Structure d'Accueil assure, par le biais du Maître de Stage, un encadrement technique et professionnel du stagiaire.

Coordonnées et Titre du Maître de stage :

Monsieur

Tél. : (+226)

ESUP-JEUNESSE assure pendant la durée du stage, une supervision du stagiaire par le Tuteur pédagogique, qui devra s'enquérir régulièrement des conditions dans lesquelles se déroule le stage.

Coordonnées du Tuteur pédagogique :

Monsieur **YARO Adam**

Tel : (+226) 51 52 26 27,

NB : Le stage n'ayant pas fait l'objet de cette convention, signalé et enregistré auprès du service stage et placement de ESUP n'est pas recevable et ne peut faire l'objet de soutenance.

	FORMULAIRE	Code : CS-FOR-002
	CONVENTION DE STAGE	Version : 00 DC : 07/09/2024

ARTICLE 5 : DISCIPLINE

Durant son stage, le stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de la Structure d'Accueil, notamment en ce qui concerne les horaires, les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de la structure.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par le l'ESUP-JEUNESSE. Dans ce cas, la Structure d'Accueil informe l'ESUP-JEUNESSE des manquements et lui fournit éventuellement les éléments constitutifs.

En cas de manquement disciplinaire particulièrement grave, la Structure d'Accueil se réserve le droit de mettre fin au stage du stagiaire tout en respectant les dispositions fixées à l'article 10 de la présente convention.

ARTICLE 6 : ALLOCATION

Ce stage de formation ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail, et à cet effet, il ne donne pas lieu à une rémunération. Cependant la Structure d'accueil, peut fournir une allocation au stagiaire. Cette allocation serait de nature à permettre au stagiaire de couvrir les frais de nourriture et d'hébergement si nécessaire.

La Structure d'Accueil prend en charge les éventuels frais de déplacement, du stagiaire, nécessaires pour réaliser sa mission.

ARTICLE 7 : PROTECTION SOCIALE – RESPONSABILITE CIVILE

Le stagiaire s'engage à fournir à la Structure d'Accueil un extrait original d'acte de naissance pour son affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale (CNSS) si cela est obligatoire pour la structure d'accueil.

Chacune des Parties (l'ESUP-JEUNESSE – Structure d'Accueil) déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

Si le stagiaire est victime d'un accident du travail au cours du stage, la Structure d'Accueil s'engage à effectuer les déclarations nécessaires et à prendre les dispositions requises.

Dans tous les cas où le stagiaire serait victime d'un accident du travail, d'une maladie ou de toute autre raison qui entraînerait un arrêt de travail, la Structure d'Accueil devra en aviser dans les plus brefs délais l'ESUP-JEUNESSE.

ARTICLE 8 : DEVOIR DE RESERVE ET CONFIDENTIALITE

Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies par eux pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans l'accord préalable de la direction de la Structure d'Accueil, y compris dans le rapport ou mémoire de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration.

Le stagiaire s'engage à ne pas conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à la Structure d'Accueil, sauf accord de cette dernière.

Ecole Supérieure Polytechnique Privée De La Jeunesse, Arrêté n° 2008-236/MESSRS/SG/DGERS/DEPr,
RCCM : BF OUA2017 M2492 IFU : 0000 8521S-DGE Ouagadougou – Burkina Faso Secteur 43, Dassasgho ;

06 BP 9223 Ouagadougou 06 tél : (+226)25365600/63003096  (+226)72809494

 Ecole supérieure polytechnique de la jeunesse Email : info@esupjeunesse.net; site web : www.esupjeunesse.net

	FORMULAIRE	Code : CS-FOR-002
	CONVENTION DE STAGE	Version : 00 DC : 07/09/2024

ARTICLE 9 : CLAUSE INFORMATIQUE

Le stagiaire s'engage à n'utiliser les services informatiques de la Structure d'Accueil que pour les activités liées à son stage et ce dans le respect de la législation en vigueur et des règles édictées par la structure.

En cas de non-respect des consignes édictées en la matière, il s'expose à des sanctions notamment civiles et pénales dont la Structure d'Accueil et l'ESUP-JEUNESSE dégage toute responsabilité.

ARTICLE 10 : ABSENCES - INTERRUPTION DE STAGE

Toute absence non justifiée du stagiaire devra être signalée par la Structure d'Accueil à l'ESUP-JEUNESSE.

En cas de volonté d'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties et confirmer par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite collaboration avec les autres parties. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES DIFFERENTS

La présente convention est régie par le droit Burkinabè.

Les parties conviennent en cas de litige de recourir à la voie amiable. A défaut de règlement amiable, la Partie la plus diligente saisira la juridiction burkinabè compétente.

ARTICLE 12 : PRISE D'EFFET

La présente convention doit être établie en trois (03) exemplaires et prend effet pour compter de sa date de signature par les trois (03) parties.

Fait à Ouagadougou, le

.....

L'Etudiant

ESUP JEUNESSE

.....

.....

Responsable Stage et placement

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

FICHE d'EVALUATION DU STAGIAIRE

Stage pratique année : / / / / /

Nom de l'étudiant :

I. Structure d'accueil

Nom du centre :

Adresse :

N° de téléphone :

E-mail :

Site web :

II. Encadrement

Nom de l'encadreur :

Fonctions :

Expérience (ancienneté) :

III. Sujet du stage

**Visa du Directeur de
la structure d'accueil**

Visa du chef de service Stage

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

Stage pratique année: / / / / /

Centre ou entreprise :

Nom de l'étudiant :

Superviseur de l'ESUP-Jeunesse :

PLANNING PREVISIONNEL

Date Du..... au.....	Tâches	Contrainte de réalisation	Résultats attendus

Visa du Maître de stage

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

Stage pratique année : / / / / /

Structure d'accueil

Nom de l'étudiant :

Superviseur de l'ESUP-Jeunesse:.....

FICHE D'EVALUATION (FIN DE PERIODE OU DE PHASE) DU STAGE

Intérêt pour le travail				
☐ Très intéressé au travail. Très enthousiaste. Se fait un point d'honneur de bien travailler.	☐ Intérêt et enthousiasme pour le travail supérieur à la moyenne.	☐ Intérêt et motivation pour le travail satisfaisant.	☐ Intérêt et motivation peu soutenus.	☐ A peu d'intérêt pour le travail.
Initiative				
☐ Autonome. Demande de nouvelles tâches. Cherche du travail à faire. Ne perd pas son temps.	☐ Agit avec une certaine autonomie dans la plupart des travaux.	☐ Agit avec une certaine autonomie dans les travaux routiniers.	☐ Compte sur les autres. Attend souvent qu'on lui dise quoi faire.	☐ Attend toujours qu'on lui dise quoi faire.
Fiabilité				
☐ On peut toujours compter sur lui dans toutes les situations.	☐ On peut généralement compter sur lui dans la plupart des situations.	☐ On peut compter sur lui dans les situations routinières.	☐ Peu fiable, a besoin d'une supervision supérieure à la moyenne.	☐ Pas du tout fiable.
Aptitude à apprendre				
☐ Brillant et imaginatif.	☐ Apprend vite.	☐ Dans la moyenne.	☐ Plutôt lent à apprendre.	☐ Très lent à apprendre.

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

Créativité				
☐ Cherche continuel- lement des nou- veaux moyens d’effectuer ses tâches; est extrê- mement innovateur.	☐ Suggère souvent de nouveaux moyens d’effectuer ses tâches; est très ima- ginatif.	☐ A une imagination dans la moyenne; a un nombre raison- nable de nouvelles idées.	☐ De temps à autre, à de nouvelles idées.	☐ A rarement de nouvelles idées; est très peu imaginatif.
Connaissances techniques nécessaires pour effectuer son travail				
☐ Exceptionnelles.	☐ Très bonnes.	☐ Moyennes.	☐ Faibles.	☐ Insatisfaisantes.
Aptitudes analytiques				
☐ Exceptionnelles.	☐ Très bonnes.	☐ Moyennes.	☐ Faibles.	☐ Insatisfaisantes.
Jugement				
☐ Exceptionnellement bon. Décisions basées sur une com- préhension parfaite des problèmes.	☐ Fait appel au bon sens. Prend habi- tuellement de bon- nes décisions.	☐ Jugement habituel- lement bon dans les situations courantes.	☐ Jugement souvent peu fiable.	☐ Piètre jugement. Saute aux conclusions sans connaissances suffisantes.

Qualité de travail				
☐ Très consciencieux dans l’exécution des tâches et, le cas échéant, fait très peu d’erreurs.	☐ Habituellement consciencieux. Bon travail, peu d’erreurs.	☐ Son travail suscite habituellement de bonnes critiques et comporte un nom- bre normal d’erreurs.	☐ Nombre d’erreurs supérieur à la moyenne pour un stagiaire.	☐ Travail habituelle- ment fait d’une façon négligée et comportant souvent des erreurs.
Quantité de travail				
☐ Personne très pro- ductive.	☐ Productivité supé- rieure aux attentes.	☐ Productivité corres- pondante aux attentes.	☐ Productivité infé- rieure aux attentes.	☐ Insatisfaisante.

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

Communications écrites				
☐ Toujours claires, bien organisées et facilement compréhensibles.	☐ Normalement très claires, bien organisées et facilement compréhensibles.	☐ Habituellement claires et concises.	☐ Occasionnellement, il rencontre de la difficulté à rédiger clairement et de façon concise.	☐ Manque de clarté, ce qui cause de la confusion et nuit au rendement.
Communications orales				
☐ Toujours claires, bien organisées et facilement compréhensibles.	☐ Normalement très claires et compréhensibles.	☐ Habituellement claires et concises.	☐ A parfois de la difficulté à s'exprimer clairement et de façon concise.	☐ Manque de clarté, ce qui cause de la confusion et nuit au rendement.
Aptitudes pour la gestion du travail – gère bien son travail				
☐ Exceptionnelles.	☐ Très bonnes.	☐ Acceptables.	☐ Faibles.	☐ Insatisfaisantes.
Aptitudes d'équipe				
☐ Exceptionnelles.	☐ Très bonnes.	☐ Acceptables.	☐ Faibles.	☐ Insatisfaisantes.
Qualité relationnelle				
☐ Excellent collaborateur. Contribue aux bonnes relations et à l'efficacité au sein du groupe.	☐ Agréable et serviable. Fait bonne équipe avec ses collègues.	☐ Entretient de bonnes relations avec les autres.	☐ Se met parfois les autres à dos ou s'enferme dans le silence.	☐ Est fréquemment en désaccord avec les autres ou renfermé. Nuit au groupe.
Adaptation aux règles et procédures; santé et sécurité au travail				
☐ S'informe des règles en vigueur et s'y conforme avec diligence. Conscient de l'importance de la sécurité au	☐ Se conforme aux règles de sécurité, travail de façon sécuritaire.	☐ Se conforme généralement aux règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise.	☐ Ne reconnaît pas toujours l'importance des règles de sécurité, critique à l'occasion certaines procédures	☐ Attitude négative face aux procédures et règles de sécurité.

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

travail.			en vigueur dans	
l'entreprise.				
Ponctualité				
☐ Toujours à l'heure.	☐ Régulier.	☐ Irrégulier.		
Politesse				
☐ Courtois, respectueux.	☐ Correct.	☐ Irrespectueux, langage grossier.		

LA SYNTHESE

Compétences appréciées chez l'étudiant :

.....

.....

.....

.....

.....

Compétences à améliorer chez l'étudiant :

.....

.....

.....

.....

Qualités et défauts constatés chez l'étudiant :

.....

.....

.....

.....

Suggestions et recommandations :

.....

.....

.....

.....

.....

Appréciation globale du stagiaire :

	FICHE	Code : ES-DIN-001
	EVALUATION DU STAGIAIRE	Version : 00 DC : 30/01/2025

☐ Exceptionnel
 ☐ Supérieur
 ☐ Moyen
 ☐ Marginal
 ☐ Inacceptable

À l'attention du tuteur de stage :

En utilisant comme seul critère le rendement de cet(te) étudiant(e), souhaiteriez-vous le recevoir de nouveau comme stagiaire :
 ☐ OUI
 ☐ NON

Cette évaluation a été discutée avec le stagiaire :
 ☐ OUI
 ☐ NON

Etablit à Le

Visa du Maître de stage

Note :

/20